

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-et-un mars à dix-sept heures minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Sophie DUCCA, Valerie AZAN, Liliane BARGES, Jade BELLANGER et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE, Thibaut CHARLOT.

Convocation et affichage : 16/03/2026

Secrétaire de séance : Madame Jade BELLANGER

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 7

**OBJET : SYNDICAT D'ENERGIE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE (SDE04) : ELECTION DES DELEGUES AU COLLEGE DU SECTEUR DE LA VALLE DU JABRON**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le territoire d'énergie exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie (AODE) sur l'ensemble du territoire départemental et accompagne les communes dans les domaines de la mobilité électrique et de la transition énergétique.

A la suite du renouvellement des conseils municipaux, les communes des Alpes de Haute Provence doivent, en tant qu'adhérente au syndicat, procéder au renouvellement des délégués représentants leur commune et qui désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger au sein du comité syndical.

**Vu**, l'article L5212-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précise que chaque commune membre du syndicat d'énergie des Alpes de Haute Provence est représentée dans le comité par deux délégués titulaires ;

**Vu**, les articles L5212-7-1 et L5212-8 du CGCT qui stipulent que le nombre des sièges du comité syndical ou leur répartition entre les communes membres peuvent être modifiés et que les délégués désignés par les conseils municipaux des communes membres peuvent constituer un collège pour l'élection de leurs représentants au comité ;

**Vu**, l'article 6 des statuts du Territoire d'Energie/SDE04 des Alpes de Haute Provence (TE/SDE 04) modifiés par l'Arrêté Préfectoral n° 2025-335-003 du 1<sup>er</sup> décembre 2025, qui précise le nombre de représentants titulaires et suppléant(s) à désigner selon la population municipale :

- **Moins de 500 habitants : 2 titulaires, 1 suppléant**
- **De 500 à 2 000 habitants : 3 titulaires, 2 suppléants**
- **De 2 000 à 10 000 habitants : 4 titulaires, 3 suppléants**
- **Plus de 10 000 habitants : 5 titulaires, 4 suppléants**

**Considérant**, qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un suppléant afin de représenter la commune ;

**Considérant**, que le choix du conseil municipal peut porter **uniquement sur l'un de ses membres**,

**Considérant**, que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués conformément aux dispositions des articles L5211-7 et L5211-8 du CGCT, au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue après 2 tours ;

**Considérant**, que ces délégués seront réunis au sein du Collège électoral de la VALLEE DU JABRON et qu'ils désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger **au Comité Syndical du TE/SDE 04**.

*Il est procédé à l'élection des délégués :*

*Appel des candidatures :*

**Titulaire N°1**

- Madame Jade BELLANGER

Résultat du scrutin : 7 POUR

Nombre de votants : 7

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

**Titulaire N°2**

- Madame Sohie DUCCA

Résultat du scrutin : 7 POUR

Nombre de votants : 7

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

**Suppléant N°1**

- Monsieur Thibaut CHARLOT

Résultat du scrutin : 7 POUR

Nombre de votants : 7

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

**Considérant**, les résultats du scrutin ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin,

Le conseil municipal,

Proclame les délégués titulaires et suppléant(s) élus pour représenter la commune et qui désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger au sein du comité syndical du TE-SDE04 :

**Titulaires :**

- Madame Jade BELLANGER

- Madame Sophie DUCCA

**Suppléants :**

- Monsieur Thibaut CHARLOT

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 21 mars 2026

Le Maire,

**Thierry BELLEMAIN**



La secrétaire  
Jade BELLANGER